



Paris, le 23 décembre 2021

Chères adhérentes, Chers adhérents,

L'ASSOCIATION REACTION19 s'engage également dans la lutte contre la « *vaccination contre la Covid-19* » des enfants de 5 à 11 ans.

Ainsi, nous mettons à votre disposition un courrier d'opposition que le parent s'opposant à la « *vaccination* » peut adresser à l'autre parent, si ce dernier entend faire « *vacciner* » l'un des enfants de 5 à 11 ans sans son autorisation.

Vous pouvez procéder à la notification de ce courrier d'opposition par courriel et par lettre recommandée, voire par voie d'huissier de justice.

Il vous est également possible de notifier le courrier d'opposition à l'Agence Régionale de Santé de votre région et au Procureur de la République de la juridiction de votre lieu de domicile.

Enfin, l'Association **REACTION19** notifiera le courrier d'opposition au Président de la République française, au Premier Ministre, au Ministre de l'Intérieur, au Ministre chargé de la Santé, au Ministre chargé de l'Éducation Nationale, à l'ensemble des élus parlementaires, à la Haute Autorité de Santé, à toutes les Agences Régionales de Santé, ainsi qu'à l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance.

« *De l'audace, du courage et croire à l'énergie que l'homme peut déployer pour faire rejaillir la justice !* »

Association REACTION19

Association Loi 1901



N°. P. W751256495